

Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 12/2022 « Aménagement d'un sentier pédestre reliant le chemin du Lussex (Jouxkens-Mézery) au chemin du Belvédère (Romanel-sur-Lausanne) »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Le 20 avril dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme (ci-après CUR), composée de Madame et Messieurs, Aurélie Fayet (excusée), François Studer, Gabriel Racciatti, Jean-Claude Progin (excusé), Christian Trinca Colonel, Gaëtan Möckli et François Morier ont assisté à une présentation du projet cité en titre.

Lors de cette rencontre, étaient également présents, Messieurs les Conseillers Municipaux Patrick Oppliger et Blaise Jaunin.

L'objet du présent préavis est de solliciter l'autorisation d'aménager un sentier pédestre afin de pouvoir relier l'extrémité Nord de la commune de Jouxkens-Mézery à l'angle du chemin du Belvédère de la commune de Romanel-sur-Lausanne.

Ce projet de sentier a été réactivé par la commune de Jouxkens-Mézery, suite à la suppression de la halte du Lussex le long de la ligne du LEB. En effet, les habitants des quartiers sis en contrebas du plateau du Brit ont vu leurs déplacements pédestres quotidiens prolongés d'une vingtaine de minutes environ jusqu'à la gare de Romanel-sur-Lausanne. Une pétition, à ce sujet, avait d'ailleurs été envoyée par les habitants du dit quartier au Président du Conseil Communal de Jouxkens-Mézery.

Ce chemin pédestre et son tracé ont reçu toutes les approbations et autorisations nécessaires de la part du canton. Il est considéré comme étant une mesure compensatoire à la suppression de la halte du Lussex. Ce faisant, en cas de remise en service de la halte du Lussex, ce dernier devra être soit supprimé soit remis à l'enquête publique. Il est encore à noter que, le présent projet n'a rencontré aucune opposition, lors de sa mise à l'enquête, dans les deux communes concernées.

Une convention a été établie entre les Municipalités de Jouxkens-Mézery et de Romanel-sur-Lausanne. Cette dernière prévoit que la commune de Jouxkens-Mézery qui est le maître d'œuvre prend à sa charge les frais d'études, de réalisation et d'entretien de l'entier de ce sentier. De son côté, la commune de Romanel-sur-Lausanne accorde un droit de passage à bien plaie sur sa parcelle (248).

Petite précision encore, les différents propriétaires des parcelles privées traversées par ce tracé ont également donné leur accord sous forme d'une servitude de passage public à pied.

La CUR, dans son analyse, relève que la réalisation de ce sentier pédestre intercommunal est une bonne chose. Cela favorise des déplacements pédestres sans générer de nuisances.

Certes, ce sentier traverse une zone forestière, mais comme il n'est ni éclairé, ni déneigé son impact sur la faune est passablement minime. Il est d'ailleurs assez étonnant de constater que sa remise à l'enquête ou pire encore sa suppression dans le cas d'une réhabilitation de la halte du Lussex soit demandée - c'est assez procédurier.

Cette réalisation fédère deux communes riveraines du LEB. Elle ne demande pas d'investissement excessif, ni même une participation financière de la commune de Romanel-sur-Lausanne, de ce fait elle mériterait un nom rassembleur comme « Le Sentier de la Concorde ».

En conclusion,

Au vu de ce qui précède, la Commission d'Urbanisme à l'unanimité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

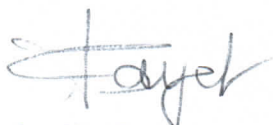
LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 12 / 2022, adopté en séance du 28 mars 2022;
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'adopter le préavis municipal No 12 / 2022 «Aménagement d'un sentier pédestre reliant le chemin du Lussex (Jouxens-Mézery) au chemin du Belvédère (Romanel-sur-Lausanne) »
- d'adopter le plan du sentier pédestre reliant le chemin du Lussex (DP4) sis à Jouxens-Mézery au chemin du Belvédère (DP67) sis à Romanel-sur-Lausanne, tel que présenté

Pour la Commission d'Urbanisme :



Aurélie Fayet



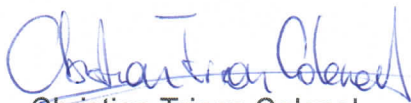
Jean-Claude Progin



Gabriel Racciatti



François Studer



Christian Trinca Colonel



Gaëtan Möckli



François Morier, Président et Rapporteur

Romanel, le 30 avril 2022